

Le laboratoire de biologie médicale UNILABS BIOGEN est conventionné par la caisse d'assurance maladie.

A ce titre, il exécute et codifie les actes biologiques selon les règles de la Nomenclature des Actes de Biologie Médicale

La lettre clé B sert à la tarification des analyses médicales, les lettres K, T, AMI et P servent à la **tarification des actes de prélèvement** :

Lettre clé	B	KB	PB	TB	AMI
Tarification	0,25 €	1,92 €	2,52 €	2,52 €	3,15 €

L'ensemble des actes de Biologie, ainsi que leur codification sont consultables sur le site Internet

http://www.codage.ext.cnamts.fr/codif/nabm/index_presentation.php?p_site=AMELI.

Selon l'article R. 1111-24 du CSP, le laboratoire pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Prélèvements à domicile sans indication spécifique du médecin : Se renseigner auprès du secrétariat.

Certains examens sont sous-traités dans notre réseau interne Unilabs ou en externe au laboratoire Cerba (<https://www.lab-cerba.com/>).

Les conditions tarifaires en vigueur vous seront communiquées au moment de l'enregistrement de votre dossier.

Certains examens ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale (hors-nomenclature) ou limités par des indications et/ou prescriptions spécifiques. Veuillez-vous renseigner auprès de notre secrétariat pour toute information complémentaire.

Les honoraires de ces examens sont fixés librement.

Ex :

- Urée sanguin non remboursée : 4 Euros

- Vitamine D non remboursée : 16 euros
-